

Année : 2022

Population : 10 113 h

Groupement d'appartenance : MET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Poste comptable : SGC LOIRE SUD

Strate : FPU : Communes de 10 000 à 19 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 042 - LOIRE

Commune : ANDREZIEUX-BOUTHEON (21420005700179)

Type de Budget : BP

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 7 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 58 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 544 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	21 920 930	2 168	1 360	1 371	1 410
Produits de fonctionnement CAF	21 389 611	2 115	1 333	1 342	1 369
dont : Impôts locaux	3 606 950	357	481	568	597
Fiscalité reversée par les GFP	11 309 379	1 118	287	265	205
Autres impôts et taxes	1 135 431	112	81	85	132
Dotation globale de fonctionnement	0	0	234	110	176
Autres dotations et participations	2 755 283	272	106	171	120
dont : FCTVA	33 601	3	1	2	2
Produits des services et du domaine	1 544 530	153	85	96	95
Total des charges de fonctionnement = B	18 560 812	1 835	1 194	1 216	1 277
Charges de fonctionnement CAF	17 255 684	1 706	1 106	1 123	1 175
dont : Charges de personnel (montant net)	9 564 944	946	662	673	699
Achat et charges externes (montants nets)	4 872 104	482	258	268	296
Charges financières	33 116	3	14	23	18
Subventions versées	1 820 173	180	102	96	91
Contingents	572 676	57	34	28	32
Résultat comptable = A - B = R	3 360 119	332	167	155	133
Capacité d'autofinancement brute = CAF	4 133 927	409	227	219	194

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	5 368 768	531	494	493	480
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	2 049 022	203	147	128	121
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	62	73	86
Autres dettes à moyen / long terme	1 872	0	0	0	1
Subventions reçues	134 046	13	50	62	80
FCTVA	1 151 401	114	41	39	42
Autres fonds globalisés d'investissement	697 002	69	18	22	16
dont : Taxe d'aménagement	697 002	69	18	22	14
Amortissements	1 218 836	121	75	67	66
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	7 468 411	739	541	501	483
dont : Dépenses d'équipement	6 870 258	679	412	346	360
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	398 200	39	60	84	88
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	2 554	0	0	1	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	2	1	1
Charges à répartir	0	0	0	2	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	2 099 643	208	47	8	3
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-1	-0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	2 099 643	208	46	8	3
Résultat d'ensemble	1 260 476	125	121	147	130
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	3 055 230	302	638	742	801
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 845 315	281	629	735	790
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	2 845 315	281	629	729	784
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	431 316	43	73	99	104
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	5 722 998	566	270	438	355

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	4 017 625	397	232	232	207
Résultat comptable = A - B = R	3 360 119	332	167	155	133
Produits de fonctionnement CAF	21 389 611	2 115	1 333	1 342	1 369
Charges de fonctionnement CAF	17 255 684	1 706	1 106	1 123	1 175
Capacité d'autofinancement brute = CAF	4 133 927	409	227	219	194
Produits de cessions d'immobilisations	86 215	9	7	19	28
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	3 735 727	369	167	135	106
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	3 735 727	369	168	138	108

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	16,86 %	36,11 %	42,32 %	43,60 %
Dotations et participations reçues	12,88 %	25,47 %	20,90 %	21,61 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	0,00 %	17,55 %	8,20 %	12,85 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,23 %	23,29 %	23,85 %	25,18 %
Charges de personnel (montant net)	55,43 %	59,86 %	59,93 %	59,53 %
Charges financières	0,19 %	1,23 %	2,05 %	1,57 %
Contingents	3,32 %	3,10 %	2,52 %	2,76 %
Subventions versées	10,55 %	9,18 %	8,54 %	7,78 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	54,38 %	40,65 %	38,94 %	29,53 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	15,15 %	21,07 %	23,85 %
Subventions reçues	1,95 %	12,16 %	18,03 %	22,14 %
FCTVA	16,76 %	9,86 %	11,19 %	11,76 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,69	2,77	3,36	4,07
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	0,69	2,77	3,33	4,04
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,11	0,31	0,43	0,51

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	10 113			
Nombre de foyers fiscaux	5 747			
Part des foyers non imposables	57,2 %	60,8 %	54,1 %	55,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	26 468	23 989	29 386	27 100

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	4 495			
-> dont part de résidences secondaires	2,6 %	2,9 %	4,4 %	8,0 %
-> dont logements vacants	0	51	35	36
Valeur locative nette des résidences secondaires	395 150			
Bases communales imposées en foncier bâti	23 553 652			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	31,8 %	62,2 %	64,7 %	66,8 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	4,6 %	7,1 %	4,7 %	5,2 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	37,8 %	21,9 %	22,8 %	21,2 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	25,8 %	8,2 %	7,3 %	6,3 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	1 178	875	824	778
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	1 178	875	824	778
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	947	810	771	778
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	947	810	771	778

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	395 150	39	47	83	145
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	23 553 652	2 329	1 288	1 489	1 377
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	168 528	17	8	6	11
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	16 717 082	1 653	426	495	405

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	16 758 978	1 657	1 240	1 308	1 245

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	142 098
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)				

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	17,54 %	25,24 %	24,24 %	26,51 %
-> dont taux voté par la commune	6,98 %	13,28 %	15,55 %	17,46 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	2,50 %	1,23 %	0,65 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	10,56 %	13,98 %	8,41 %	9,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32,26 %	40,82 %	38,66 %	43,27 %
-> dont taux voté par la commune	29,66 %	37,34 %	35,95 %	40,50 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	5,26 %	2,72 %	1,68 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	2,60 %	2,94 %	2,08 %	3,34 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35,00 %	48,14 %	63,85 %	59,26 %
-> dont taux voté par la commune	30,02 %	42,52 %	56,17 %	53,42 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	16,30 %	7,65 %	4,74 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,98 %	4,47 %	5,91 %	5,98 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,26 %	31,29 %	32,59 %	33,38 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	31,26 %	31,29 %	32,59 %	33,38 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	28,81 %	28,85 %	26,96 %	28,02 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	28,81 %	28,85 %	26,96 %	28,02 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	8,01 %	9,31 %	8,62 %	9,91 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	84 460	8	15	22	41
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	27 601	3	6	12	24
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	2	1	1
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	1	2
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	1	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	41 741	4	5	6	12
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	15 118	1	2	1	2
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	7 684 557	760	526	576	596
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	6 966 143	689	481	535	558
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	-3 285 311	-325	-10	0	2
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	7	13	3
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	606 135	60	31	24	31
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	112 279	11	7	4	3
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	60 565	6	4	4	7
-> dont produits FNB au profit de la commune	50 641	5	3	4	6
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	8 365	1	0	0	1
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	1 559	0	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	40 622	4	1	1	1
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	40 622	4	1	1	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 899 715	485	123	134	114
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	4 809 153	476	120	132	112
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	90 562	9	3	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	1 342 970	133	115	113	123

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	3 530 823	349	78	113	75
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	3 530 823	349	78	113	75
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	23 601	2	5	7	8
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	23 601	2	5	7	8
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	599 381	59	21	19	20
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	599 381	59	21	19	20
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	65 756 237	6 502	3 225	6 301	3 215
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	65 756 237	6 502	3 225	6 301	3 215

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	0	8	4
FNGIR					
Versement	0	0	0	16	8
Prélèvement	0	0	0	6	6

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 857 955	184	38	42	40
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	1 803 372	178	35	40	36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 978	0	0	0	1

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231121-2023-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

